

CQP Manager un salon de coiffure

RS6745 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	336
Formacode(s)	42050, 34588
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3159 — Coiffure
Date d'enregistrement	01/10/2024
Date d'échéance	01/10/2029

Certificateur(s)

CPNEFP Coiffure et professions connexes**CONSEIL NATIONAL ENTREPRISES COIFFURE · SIRET : 40315732400027****UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE · SIRET : 77565974100331**

Partenaires habilités

12 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 12 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AMC	83066707700010	Former et organiser l'évaluation
CFA DE LA COIFFURE ET DE L'ESTHETIQUE	37843887300051	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE MAINE LOIRE	13000460900017	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION NORMANDIE	13002799800017	Former et organiser l'évaluation
CMA NORMANDIE - URMA-MANCHE-IFORM	13002799800116	Former et organiser l'évaluation
ECOLE PRIVEE DE COIFFURE DE LYON	77982536300020	Former et organiser l'évaluation
FUTURA	33402714100046	Former et organiser l'évaluation
PROVELITE ACADEMIE	50408322100029	Former et organiser l'évaluation
SARL HAIR AGENCY	49522271300028	Former et organiser l'évaluation
STEPHANE AUGER COM	48435843700032	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 12 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6745-cqp-manager-un-salon-de-coiffure/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Actuellement, le secteur de la coiffure évolue fortement pour s'adapter aux attentes de la clientèle, prendre en compte ses nouvelles habitudes et ses modes de consommation. Dans un environnement concurrentiel, les salons de coiffure doivent élaborer de nouvelles stratégies commerciales et établir une gestion financière optimisée. La digitalisation des salons devient également incontournable : prise de rendez-vous en ligne, services de réservation de prestations à prix réduit pendant les plages horaires de faibles affluences, valorisation du savoir-faire sur les réseaux sociaux, etc...

Ces changements mettent en avant le besoin de compétences techniques mais également un besoin accru de compétences complémentaires en management et en gestion dans le but d'assurer à la clientèle un service plus proche de ses attentes.

Le CQP Manager un salon de coiffure vise des coiffeurs qui occupent la fonction de manager au sein d'un salon de coiffure, ainsi défini par les partenaires sociaux : « le manager a notamment pour missions principales de distribuer, de gérer et de contrôler le travail de l'équipe dont il a la responsabilité ».

L'objectif du CQP Manager un salon de coiffure est de répondre aux enjeux actuels de la profession, à savoir accompagner le développement et la pérennisation des salons de coiffure dans un contexte accru de cessions, de transmissions et de reprises d'entreprises, répondre aux enjeux de professionnalisation des futurs dirigeants et de leurs collaborateurs, contribuer une évolution professionnelle / mobilité verticale et sécuriser des parcours des professionnels dans le secteur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Organiser les activités de l'équipe du salon de coiffure en s'assurant de la bonne compréhension des objectifs définis par la hiérarchie, en définissant le planning de travail de l'équipe dans le respect de la réglementation du travail en vigueur, en attribuant les tâches aux collaborateurs de l'équipe selon leur degré de priorités, les responsabilités, les profils de chacun (y compris l'éventuelle situation de handicap), en supervisant et ajustant, si nécessaire, les activités récurrentes du salon (entretien des outils professionnels et matériel, opérations de caisse, gestion des stocks), dans le respect des règles d'hygiène, en intégrant les engagements de responsabilité sociétale et environnementale, en rendant compte des activités au supérieur hiérarchique afin d'atteindre les objectifs fixés par la hiérarchie.

Animer l'équipe de collaborateurs en garantissant, par une communication adaptée, une compréhension claire des objectifs individuels et collectifs du salon de coiffure, en s'assurant de la contribution de chaque collaborateur aux objectifs préalablement définis, en favorisant l'adhésion de l'équipe aux valeurs et au projet du salon de coiffure, en accompagnant les collaborateurs dans les situations conflictuelles ou délicates, et en les conseillant en cas de difficulté (avec un client ou une prestation), en organisant des réunions et des entretiens collectifs ou individuels, en intégrant les besoins des collaborateurs en situation de handicap afin de favoriser un environnement de travail positif et productif et de renforcer la cohésion du collectif de travail.

Accompagner le développement des compétences individuelles et collectives du salon de coiffure en identifiant les besoins en compétences de l'entreprise et les profils recherchés, en évaluant les compétences techniques et relationnelles acquises et à développer, en définissant les moyens à mettre en place (formations, salons ...) en mettant en œuvre un plan de développement des compétences sous la responsabilité du supérieur hiérarchique, en prenant en compte les collaborateurs en situation de handicap afin d'accroître la performance de l'équipe.

Développer la performance du salon de coiffure en analysant et en prenant en compte les besoins et les attentes de la clientèle actuelle et potentielle, en appliquant la stratégie commerciale définie, en construisant un plan d'actions commerciales en s'appuyant sur des indicateurs clés (CA, nombre de clients etc.), en effectuant une veille des tendances du marché de la coiffure et de la beauté, en mobilisant son équipe, en rendant compte des résultats et des actions à mener auprès du supérieur hiérarchique afin d'atteindre les objectifs commerciaux définis et de développer la rentabilité du salon de coiffure.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exercice de tout ou partie du métier de coiffure doit être assuré par une personne qualifiée professionnellement, ou sous le contrôle effectif et permanent d'une personne qualifiée. Le niveau de qualification professionnelle exigé varie selon que l'activité est exercée en salon ou à domicile.

Les textes applicables sont les suivants :

Article L 121-1 du Code de l'artisanat
Ordonnance n°2023-208 du 28 mars 2023
Articles R121-1 à R121-5 du Code de l'artisanat
Décret n°2023-500 du 22 juin 2023

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le CQP Manager un salon de coiffure cible les coiffeurs titulaires obligatoirement d'une certification de niveau 3, 4, 5 ou 6 dans le domaine de la coiffure ou justifiant d'une expérience professionnelle de trois ans minimum dans le domaine de la coiffure

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Jury paritaire national : 50% de représentants des employeurs, 50% de représentants des salariés

Base légale

Date de décision	01/10/2024
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/10/2029
Date de dernière délivrance possible	01/04/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	25	—	—	—
2022	25	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP18231

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://unec.fr/cqp-responsable-salon-coiffure/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6745/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	3
Régions couvertes	3
Prix indicatif	3 150 € – 3 350 €

Durée	210 h
-------	-------

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	100 %
Période	09/2025 – 05/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	3 150 €
Coût moyen par dossier	3 150 €
Durée moyenne	210 h
Période	09/2025
France compétences	98 %
Reste à charge titulaire	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.